

# Catégories des 39<sup>èmes</sup> Victoires de la Musique

Pour toutes les catégories, les dates de prises en compte vont du 19 novembre 2022 au 17 novembre 2023, cependant, l'inscription des albums sortis une semaine en aval ou en amont du 17 novembre 2023 sera laissée à l'appréciation du contributeur. *Tous les nommés jouent sauf ceux de la catégorie « Création audiovisuelle ».*

## Artiste masculin

### 10 présélectionnés à l'issue du premier tour du vote par l'Académie

L'artiste ou le groupe ayant participé à l'actualité musicale, nouveau concert ou nouvel album ou nouvel EP (hors compilation et réédition). L'artiste (ou le groupe) est français, ou il chante majoritairement en français, ou il réside en France et a un contrat français. Les artistes nommés lors de la précédente édition dans cette catégorie ne peuvent pas concourir cette année dans cette même catégorie sauf si un nouvel album ou EP est mis en distribution dans la période de référence des Victoires de la Musique.

## Artiste féminine

### 10 présélectionnées à l'issue du premier tour du vote par l'Académie

L'artiste ou le groupe ayant participé à l'actualité musicale, nouveau concert ou nouvel album ou nouvel EP (hors compilation et réédition). L'artiste (ou le groupe) est française, ou elle chante majoritairement en français, ou elle réside en France et a un contrat français. Les artistes nommées lors de la précédente édition dans cette catégorie ne peuvent pas concourir cette année dans cette même catégorie sauf si un nouvel album ou EP est mis en distribution dans la période de référence des Victoires de la Musique.

## Révélation masculine

### 10 présélectionnés à l'issue du premier tour du vote par l'Académie

L'artiste (ou le groupe) apparu récemment dans l'actualité musicale, qui s'est produit au moins 15 dates en tête d'affiche ou en co-affichage, en France, dans au moins 3 départements (les dates auxquelles l'artiste se produit en premières parties ne peuvent être prises en compte), ou dont l'album ou l'EP composé en majorité de titres inédits non instrumentaux est mis en distribution physique ou digitale (est exclu de cette catégorie l'artiste ou le groupe dont un précédent album a atteint le seuil de 50.000 exemplaires vendus ou l'artiste qui compte à son actif plus de 2 albums commercialisés précédemment). L'artiste (ou le groupe) est français, ou il chante majoritairement en français, ou il réside en France et a un contrat français. Les artistes ayant déjà été nommés dans une catégorie lors d'une édition précédente, ne peuvent pas concourir dans cette catégorie. *Sont exclus de cette catégorie les artistes susceptibles de figurer dans la catégorie « artiste masculin ».*

## Révélation féminine

### 10 présélectionnées à l'issue du premier tour du vote par l'Académie

L'artiste (ou le groupe) apparue récemment dans l'actualité musicale, qui s'est produit au moins 15 dates en tête d'affiche ou en co-affichage, en France, dans au moins 3 départements (les dates auxquelles l'artiste se produit en premières parties ne peuvent être prises en compte), ou dont l'album ou l'EP composé en majorité de titres inédits non instrumentaux est mis en distribution physique ou digitale (est exclu de cette catégorie l'artiste ou le groupe dont un précédent album a atteint le seuil de 50.000 exemplaires vendus ou l'artiste qui compte à son actif plus de 2 albums commercialisés précédemment). L'artiste (ou le groupe) est française, ou elle chante majoritairement en français, ou elle réside en France et a un contrat français. Les artistes ayant déjà été nommées dans une catégorie lors d'une édition précédente, ne peuvent pas concourir dans cette catégorie. *Sont exclues de cette catégorie les artistes susceptibles de figurer dans la catégorie « artiste féminine ».*

## Révélation scène

### 10 présélectionnées à l'issue du premier tour du vote par l'Académie

L'artiste (ou le groupe) apparu récemment dans l'actualité musicale, qui s'est produit au moins 15 dates en tête d'affiche ou en co-affichage, en France, dans au moins 3 départements (les dates auxquelles l'artiste se produit en premières parties ne peuvent être prises en compte). L'artiste (ou le groupe) est français, ou il chante majoritairement en français, ou il réside en France et a un contrat français. Les artistes ayant déjà été nommés dans une catégorie lors d'une édition précédente, ne peuvent pas concourir dans cette catégorie. *Sont exclus de cette catégorie les artistes susceptibles de figurer dans la catégorie « Concert ».*

## Album

### 10 présélectionnés à l'issue du premier tour du vote par l'Académie

L'album composé en majorité de titres inédits mis en distribution physique ou digitale. L'artiste (ou le groupe) est français, ou il chante majoritairement en français, ou il réside en France et a un contrat français. **Un album ne peut concourir que pour une seule édition.**

*Sont exclus de cette catégorie les EP, les rééditions et les compilations, les albums à vocation caritative ou enregistrés pour défendre des causes publiques. On entend par titres inédits, les titres n'ayant jamais été enregistrés précédemment par l'interprète de l'album.*

## Chanson originale

(Auteur, compositeur, arrangeur/orchestrateur, interprète)

**10 présélectionnées à l'issue du premier tour du vote par l'Académie**

**3<sup>ème</sup> tour : les 5 chansons nommées à l'issue du 2<sup>nd</sup> tour seront soumises au vote du public pendant un mois avant la cérémonie.** La chanson originale de **langue française** (entrant dans les quotas CSA), enregistrée ou présentée en spectacle ou diffusée par les radios, les télévisions, pour la première fois dans les dates de référence des Victoires de la Musique. *Sont exclues de cette catégorie les chansons issues d'un album précédemment nommé ainsi que celles ayant été interprétées lors des éditions précédentes des Victoires de la Musique.*

## Concert

(Artiste, producteur du concert)

**10 présélectionnés à l'issue du premier tour du vote par l'Académie**

Le concert ou le spectacle musical, présenté pour la première fois au public en France dans les dates de référence (voir en-tête) des Victoires de la Musique. L'artiste (ou le groupe) est français, ou il chante majoritairement en français, ou il réside en France et a un contrat français.

*Sont exclus de cette catégorie les spectacles à vocation caritative ou organisés pour défendre des causes publiques ainsi que les concerts des artistes figurant dans les catégories « Révélation ».*

## Création audiovisuelle

(Artiste, réalisateur)

**10 présélectionnés à l'issue du premier tour du vote par l'Académie**

Le clip ou le dvd ou la websérie ou l'œuvre audiovisuelle originale produit dans l'année de référence des Victoires de la Musique. L'artiste (ou le groupe) est français, ou il chante majoritairement en français, ou il réside en France et a un contrat français.